

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 9 septembre 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central)

NOR : TREA2023877S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles D. 135-1, D. 424-8 et D. 424-9 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2019 relatif au montant de l'indemnité attribuée aux médecins membres du conseil médical de l'aéronautique civile, aux médecins experts désignés par le président du conseil médical de l'aéronautique civile et aux experts médicaux désignés par les évaluateurs médicaux ;

Vu la décision du 22 janvier 2020 portant organisation de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 2 ;

Vu la convention en date du 29 novembre 2016 relative à la délégation de gestion entre le secrétariat général de la direction générale de l'aviation civile et la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment les articles 1 et 2 ;

Vu la convention en date du 18 janvier 2017 relative à la délégation de gestion entre le secrétariat général de la direction générale de l'aviation civile et la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment les articles 1 et 2,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Luciani, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Frédérique Gély, administratrice civile hors classe, directrice « gestion des ressources » ;

M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du pôle « finances, déplacements et achats » de la direction « gestion des ressources » mentionnées à l'article 2 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

Mme Fabienne Gataleta, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du pôle « finances, déplacements et achats » de la direction « gestion des ressources » ;

Mme Christelle Barreau, attachée d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du pôle « finances, déplacements et achats » de la direction « gestion des ressources » à compter du 1^{er} octobre 2020.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du pôle « finances, déplacements et achats » de la direction « gestion des ressources » mentionnées à l'article 2 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

Mme Corinne Caminzuli-Le Guillou, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, gestionnaire finances ;

Mme Dominique Jean-Alexis, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, gestionnaire finances ;

Mme Hélène Louis, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, gestionnaire finances.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du pôle « finances, déplacements et achats » de la direction « gestion des ressources » mentionnées à l'article 2 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

Mme Marie-Chantal Valluet, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, responsable chargée de voyages ;

Mme Marie-Claire Nelcha, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, chargée de voyages ;

Mme Jacqueline Gambie, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, chargée de voyages ;

Mme Fleuriane D'Hayer, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, chargée de voyages.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Corinne Caminzuli-Le Guillou, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, gestionnaire recettes ;

Mme Nathalie Lopes, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, gestionnaire recettes.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Pascal Luciani, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Mme Frédérique Gély, administratrice civile hors classe, directrice « gestion des ressources » ;

M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur « gestion des ressources ».

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes d'ordonnancement des opérations de dépenses relatives au paiement des vacations des agents publics de la direction générale de l'aviation civile et des personnes dépourvues de la qualité d'agents publics désignés par l'administration en qualité de membres de jury des examens et de surveillants d'examen et participant, à titre accessoire, à des activités en lien avec les examens théoriques et pratiques aéronautiques qui sont financées sur les crédits de l'action n°1 « Ressources humaines et management » du programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » de la mission contrôle et exploitation aériens, à :

Mme Frédérique Gély, administratrice civile hors classe, directrice « gestion des ressources » ;

M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur « gestion des ressources » ;

Mme Fabienne Gataleta, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du pôle « finances, déplacements et achats » de la direction « gestion des ressources » ;

Mme Christelle Barreau, attachée d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du pôle « finances, déplacements et achats » de la direction « gestion des ressources » à compter du 1^{er} octobre 2020.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes d'ordonnancement des opérations de dépenses relatives au paiement des vacances des médecins membres du conseil médical de l'aéronautique civile (CMAC), des médecins experts désignés par le président du CMAC ou des experts médicaux désignés par les évaluateurs médicaux des domaines « personnels navigants » et « contrôleurs aériens », et qui sont financées sur les crédits de l'action n°1 « Ressources humaines et management » du programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » de la mission contrôle et exploitation aériens, à :

Mme Frédérique Gély, administratrice civile hors classe, directrice « gestion des ressources » ;

M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur « gestion des ressources » ;

Mme Fabienne Gataleta, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du pôle « finances, déplacements et achats » de la direction « gestion des ressources » ;

Mme Christelle Barreau, attachée d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du pôle « finances, déplacements et achats » de la direction « gestion des ressources » à compter du 1^{er} octobre 2020.

Article 10

La décision du 3 juillet 2019 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 9 septembre 2020.

P. CIPRIANI